# 14ème assises de la protection de l'enfance

# Toutes et Tous au Taquet

**Les Assises de la Protection de l'Enfance se réunissent les 24 et 25 Juin prochain à Nantes suite à deux reports, et en plein milieu des élections départementales. Evitons les questions qui fâchent de trop : le thème initialement prévu sur l'accompagnement des jeunes majeurs a été repoussé aux calendes grecques.**

Le menu de cette année n'est pas moins croustillant : *Quels sont les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance et le méta-besoin de sécurité ? Comment mieux les prendre en compte dans la pratique ? Quelles évolutions des cadres d'intervention et de coopération ?*

Thème très provocateur ! Nous avons tous et toutes les réponses, nous qui travaillons au quotidien auprès des enfants et des jeunes dans des foyers saturés, des placements à domicile abusifs, un manque de moyens humains pour accompagner correctement des enfants carencés ou en situation de handicap, des orientations inadaptées…

Et ce n'est pas le projet de loi relatif à la protection des enfants du cabinet Taquet qui va nous rassurer : incohérences notoires avec les dispositions prévues par la loi 4D, aucun renforcement de moyens, aucune mesure garantissant une égalité entre département, rien sur l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la protection de l'enfance qui pourtant sont les garantes d'un accueil et d'une prise en charge de qualité criminalisation accrue des mineurs non accompagnés et accentuation de la remise en cause du rôle du Juges des Enfants au civil.

**Autre thème de choix : Quel besoin de sécurité pour les professionnels ?**

Cette question est posée alors que, comme dans les établissements hospitaliers, les établissements de la Protection de l'Enfance, les services de l'ASE peinent à recruter des professionnel·les diplômé·es, qu'il existe un évident manque d'attractivité pour ces métiers où l'éthique est mise à rude épreuve, et que les lignes directrices de gestion dans le public, les velléités de casse des conventions collectives dans le privé vont faire exploser les collectifs de travail, entraîner les personnels dans des compétitions et aggraver la souffrance au travail.

Si la mission Laforcade s'est positionnée sur un engagement financier pour les personnels des établissements médico-sociaux financés en partie par l'assurance-maladie, les agents publics qui relèvent du financement des départements ne sont pas concerné·es, en gros les travailleurs sociaux et travailleuses sociales de la fonction publique territoriale, d'Etat (PJJ) ou hospitalière : mais aussi les agents de la protection de l'enfance, de la protection juridique des majeurs, de CHRS publics... En ce qui concerne les salarié·es du privé associatif, les augmentations éventuelles, non encore à l'ordre du jour, seront le pendant de la mise en œuvre d'une convention collective unique moins-disante !

La sécurité passera d'abord par l'augmentation des salaires, bloqués depuis des années. Elle passera également par la préservation et l'amélioration du statut et des conventions collectives. Nous ne pouvons que nous opposer aux plans gouvernementaux a l'heure où le gouvernement veut faire passer les directions des établissements publics de la protection de l'Enfance sous la coupe directe des Conseils départementaux, et où les établissements associatifs étouffent sous les appels à projet et les CPOM.

**La Fédération SUD Santé Sociaux exige une réponse immédiate aux besoins sociaux et porte les revendications suivantes :**

- L'arrêt du démantèlement de l'action sociale, de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social, de la psychiatrie et de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Un secteur social et médico-social public comme privé adossé à un service public fort, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- L'obtention de financements à hauteur des besoins des populations dans le secteur public comme dans le secteur privé pour assurer correctement dans tous les départements nos missions de services publics
- Des moyens humains nécessaires, afin de garantir à la fois le maintien et le développement d'un dispositif de qualité et la mise en œuvre à égalité de droit sur tout le territoire des missions de service public, pour tout le secteur social et médico-social dont celui de la Protection de l'enfance
- La résorption effective des emplois précaires dans tous les secteurs,
- Des embauches massives de personnels qualifiés,
- Le retrait des appels à projet dans la protection de l'enfance,
- L'abrogation de la loi 2002-2
- L'arrêt des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
- La généralisation immédiate de l'augmentation salariale de 183 euros qui ne doit être qu'un préalable à l'augmentation de 400€ manquant depuis des années au personnel de tous nos secteurs d'activités.

**La Fédération SUD Santé Sociaux appelle à faire entendre nos exigences**

## LE 25 JUIN 2021

**Massivement à la Cité des Congrès de Nantes comme aux rassemblements et manifestations qui auront lieu partout sur le territoire.**

Fédération Sud Santé-Sociaux 70, rue Philippe de Girard 75018 PARIS Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67 Site Internet : www.sudsantesociaux.org contact@sudsantesociaux.org